

RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association UFOLEP pour l'exercice civil du 01/01/2008 au 31/12/2008 et conformément à la mission confiée par votre Assemblée Générale , nous avons effectué les diligences et sondages nécessaires au contrôle des comptes .

A l'issue de nos travaux , et sur la base des documents présentés , nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels .

Les comptes annuels ci-après se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	333 381
- Cotisations pour la période	46 533
- Résultat net comptable	4 472

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le principe de prudence , conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels .

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques .

La méthode utilisée pour les amortissements est le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue .

L'année 2008 a vu l'intégration des commissions au sein de la comptabilité , respectant ainsi les contraintes législatives à l'unité de responsabilité de l'UFOLEP .

Fait à Auxerre , le 02 mars 2009 ,
Le contrôleur financier
Jean Andorin